

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 11	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 4
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 13 octobre 2020

Vote(s) pour : 40

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 19 octobre 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK

Point n°2020-10-19-BD-8 :

Aire d'accueil des gens du voyage de Metz Blida : transfert de propriété dans le cadre du transfert des biens.

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1321-1 et suivants et L. 5217-5,

VU le décret n° 2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de la Métropole dénommée « Metz Métropole »,

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2016 portant dissolution du syndicat intercommunal pour la création et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Marly et Montigny-lès-Metz (SIVU),

VU la délibération du Conseil de Communauté du 12 décembre 2016 relative au renforcement de l'intégration communautaire : accueil des gens du voyage (aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil), précisant les modalités de mise en œuvre de la compétence transférée,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

CONSIDERANT la compétence transférée « en matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil » au 1^{er} janvier 2017,

CONSIDERANT que le passage en Métropole au 1^{er} janvier 2018 entraîne de plein droit le transfert en pleine propriété et à titre gratuit à la Métropole de l'aire d'accueil des gens du voyage de Metz Blida,

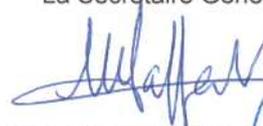
ACTE le transfert de propriété, à titre gratuit, de l'aire d'accueil des gens du voyage de Metz Blida, correspondant aux parcelles Section 12 N°34, N°50 et N°52, et des biens mobiliers nécessaires à l'exploitation du service,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte administratif ou l'acte notarié correspondant,

DECIDE de prendre en charge la totalité des frais notariés le cas échéant,

DEMANDE au Conseil Municipal de la Ville de Metz d'acter le transfert de propriété de l'aire d'accueil des gens du voyage de Metz Blida par délibération concordante.

Pour extrait conforme
Metz, le 20 octobre 2020
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



Aire d'accueil des gens du voyage de Metz Blida

Parcelles à transférer



Résumé de l'acte
057-200039865-20201019-10-2020-BD8-DE

Numéro de l'acte : 10-2020-BD8
Date de décision : lundi 19 octobre 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Aire d'accueil des gens du voyage de Metz Blida :
transfert de propriété dans le cadre du transfert des
biens
Classification : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 21/10/2020
Numéro AR : 057-200039865-20201019-10-2020-BD8-DE
Document principal : 99_DE-8.pdf

Historique :

21/10/20 10:30	En cours de création	
21/10/20 10:30	En préparation	Catherine DELLES
21/10/20 11:05	Reçu	Catherine DELLES
21/10/20 11:05	En cours de transmission	
21/10/20 11:07	Transmis en Préfecture	
21/10/20 11:10	Accusé de réception reçu	